

UNIVALOM

Siège:
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal :38

En exercice :23

Présents :16

Votants :16

Procuration.....

Date de la convocation :

4 Avril 2016

SEANCE du 12 Avril 2016

Délibération 2016-10

OBJET : Transmission par voie électronique des délibérations et actes réglementaires en préfecture

Original
 Expédition certifiée conforme à
l'original

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

L'an DEUX MILLE SEIZE le 12 Avril à 15 h 00, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente

Martine BONNEAU, Éric MELE, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Guilaïne DEBRAS, Claudine MAURY, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Anne-Marie BOUSQUET, Alain GARRIS, Guy LOPINTO, Daniel LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale

Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Membre suppléant :

Pierre SALMON représentant de la Commission Syndicale

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY,

Procurations :

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Patrick DULBECCO représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Monique ROBORY-DEVAYE représentante de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain ARZIARI, Patrick LAFARGUE représentants de la Commission Syndicale

Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

Monsieur MELE est désigné en qualité de secrétaire

Accusé de réception en préfecture
006-250602133-20160412-2016-10-DE
Date de télétransmission : 25/04/2016
Date de réception préfecture : 25/04/2016

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par délibération du 20 Juin 2011, vous avez autorisé Madame La Présidente à signer la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec le Préfet des Alpes maritimes pour déterminer, notamment, la nature et les caractéristiques des actes transmis par cette voie, les engagements respectifs de la Collectivité et du représentant de l'Etat pour le fonctionnement de ce processus.

La personnalité juridique de notre Syndicat ayant été modifiée, suite à la modification des statuts de celui-ci, une nouvelle convention doit être signée avec le représentant de l'état.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des Collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2131-1, L.3131-1 et L.4141-1 ;

Considérant que notre Syndicat souhaite continuer dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture.

**Oui cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical
A l'unanimité**

- **DONNE** son accord pour que Madame La Présidente signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture des Alpes Maritimes, représentant l'Etat à cet effet ;
- **AUTORISE** Madame La Présidente à signer l'avenant du contrat d'adhésion aux Services avec la Société DOCAPOST FAST anciennement CDC FAST pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- **DONNE** son accord pour que Madame La Présidente signe le contrat de souscription entre le Syndicat et Chambersign pour la délivrance des certificats numériques.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente



UNIVALOM
Syndicat Mixte pour la Valorisation des Alpes Maritimes
★
Josette BALDEN